**Aide au logement étudiant**

Futur étudiant, vous allez peut-être rechercher un logement dès cet été pour préparer votre rentrée universitaire.   
Une fois le logement trouvé, vous pourrez bénéficier d'une aide de la Caisse d'allocations familiales en déposant une demande exclusivement en ligne sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr) dès l'entrée dans les lieux.   
Vous trouverez toutes les informations utiles sur  la rubrique [aides et services du caf.fr](http://www.caf.fr/aides-et-services/s-informer-sur-les-aides/logement-et-cadre-de-vie/les-aides-au-logement-0?active=tab3)

Précision importante : si vos parents sont allocataires, il faut faire un choix entre aide au logement et allocations familiales. Bénéficiaire d'une aide au logement, vous ne serez plus considéré à la charge de vos parents et leurs prestations peuvent diminuer, voire être supprimées.

Retrouvez toute l'actualité de l'aide au logement étudiant sur la [page Facebook](http://www.facebook.com/cafetudiants) « Caf - Logement Etudiants ».